

# Le Maçon Masqué

Les brèves du bâtiment genevois par Unia

N°2 – septembre 2015

UNIA

Le Syndicat.

## Edito

### Le Maçon 2 est arrivé

Déjà 1 mois que votre journal préféré a débarqué sur les chantiers. Et il s'en est passé des choses en 1 mois. Trop pour un seul journal. Et comme il n'aime pas faire les choses à moitié, le Maçon a décidé que, pour donner des infos correctes, il fallait déjà faire un numéro rien que pour la grève du CEVA. Vous le tenez juste là dans vos mains. Mais vous pouvez aussi le passer aux collègues, l'afficher, l'encadrer et surtout : le lire aussi souvent que vous voudrez. Car comme on dit : il n'y a pas de mal à se faire du bien !

CEVAsquement vôtre,  
Le Maçon

## Des grévistes chauds-bouillants

Malgré la pression des chefs, les menaces de licenciements, la multiplication des statuts précaires (CDD, intérimaires, contrats EVI ou VSC, etc.), les grévistes ont tenu bon 3 jours avant que l'employeur n'accepte de discuter sérieusement. 3 jours qui ont été un combat permanent pour tenir le piquet de grève contre les manœuvres de l'employeur. Et ils ont gagné ! Ce qui prouve une fois de plus que seule la détermination des travailleurs permet d'obtenir des résultats concrets. Et ces résultats, que sont-ils ? Les voilà...

## Indemnités multipliées de 3 à 10 fois

Avant la grève, l'employeur voulait payer des indemnités de licenciement entre 1'000 et 5'000.- CHF. Après la grève, elles ont passées entre 9'500.- et 17'000.- CHF. S'il fallait une preuve que la grève était utile, celle-ci suffirait déjà. Mais ce n'est pas tout...

## Indemnités en cas de refus d'emploi

Avant la grève, ce qu'EVI voulait c'est proposer un emploi à Paris ou ailleurs et, si l'employé refusait, il n'avait plus qu'à pointer au chômage sans rien. Après la grève, l'employé qui refuserait cet emploi toucherait au moins une part de l'indemnité qui lui est due, selon les principes suivants : 1 tiers s'il habite dans la région (Genève et France voisine), 1 tiers s'il a des enfants qui vont à l'école dans la région, et 1 tiers si sa femme travaille à Genève. En conclusion : dans tous les cas il aurait droit à au moins un tiers de l'indemnité, et même à la totalité suivant sa situation familiale.

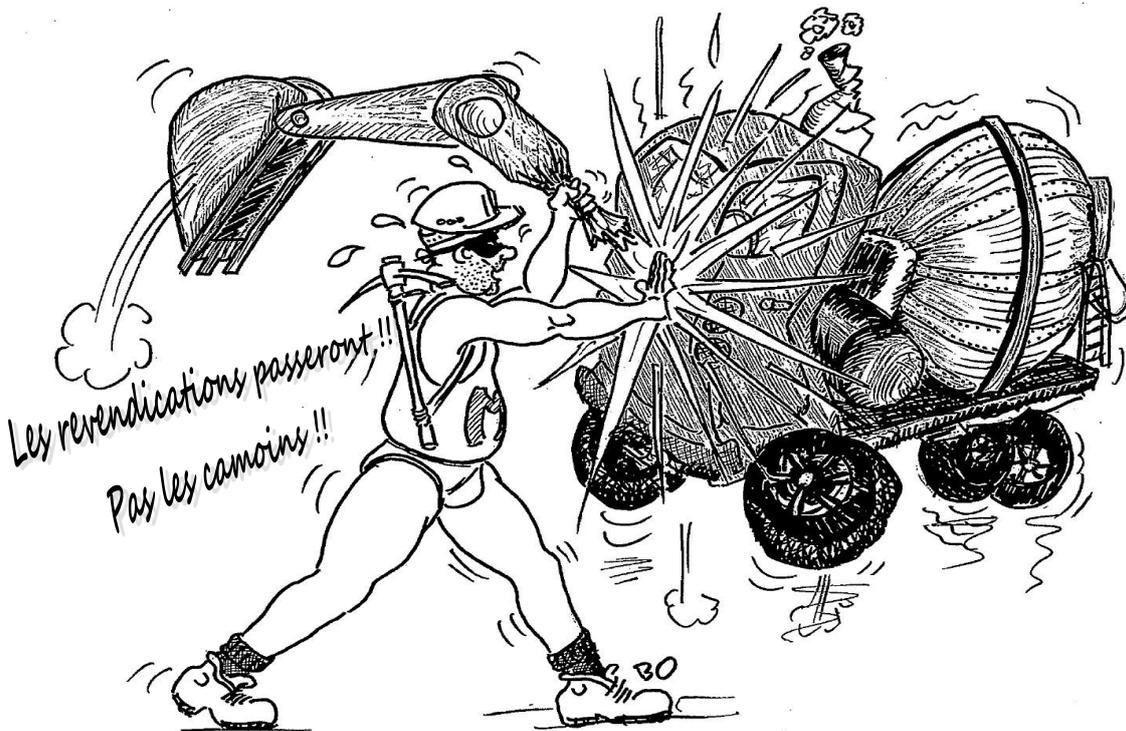
## Intérimaires

Pour reprendre les termes exacts du communiqué de presse officiel du Conseil d'Etat, nous avons trouvé « une solution satisfaisante pour l'ensemble des employés ». Le syndicat demande à **chaque employé intérimaire ayant travaillé sur les chantiers d'EVI et qui a reçu une fin de mission depuis le mois de mai 2015** de prendre immédiatement contact avec Unia pour connaître ses droits.

## La suite

Maintenant, les grévistes vont d'abord se payer un bon repas pour fêter ça, le **mardi 15 septembre à 19h au syndicat Unia 5**, chemin Surinam.

Mais leur combat est à peine fini qu'il faut déjà prévoir le prochain : la CCT du secteur principal de la construction et la lutte pour maintenir la retraite anticipée à 60 ans ! Venez tous à **l'Assemblée générale du Gros Œuvre, vendredi 18 septembre à 18h30 à l'UOG 3**, place des Grottes 1201 Genève (en bas de la rue de la Servette, juste derrière la gare).



## Et la pensée du mois...

La forêt est en flammes. Tous les animaux en sortent en courant et regardent le feu, terrorisés. Seul un petit colibri vole du feu vers la rivière et revient jusqu'au feu, y faisant chaque fois tomber 3 gouttes. Les autres animaux s'étonnent et lui demandent ce qu'il fabrique. Et le petit colibri leur répond : « Je fais ma part ».

Colibriesquement vôtre, Le Maçon Masqué